



**CALENDRIER**  
**DE L'ANNEE SCOLAIRE 2004-2005**

<b>écoles fonctionnant quatre jours et demi par semaine + collèges + lycées (calendrier national, zone A)</b>	<b>Ecoles du département du Rhône fonctionnant quatre jours par semaine</b>
<b>12 journées à compenser</b>	
<b>RENTREE DES ENSEIGNANTS</b>	
Mercredi 1 <sup>er</sup> septembre 2004	Mardi 31 août 2004
<b>RENTREE DES ELEVES</b>	
<b>Jeudi 2 septembre 2004</b>	<b>Mercredi 1<sup>er</sup> septembre 2004</b> <b>1 journée de classe en compensation</b>
<b>VACANCES D'AUTOMNE</b>	
Du samedi 23 octobre 2004 après la classe Au jeudi 4 novembre 2004 au matin <b>Total congés : 11 jours</b>	Du vendredi 22 octobre 2004 après la classe Au mercredi 3 novembre 2004 au matin <b>1 journée de classe en compensation Total congés : 11 jours</b>
<b>SEMAINE DU 11 NOVEMBRE</b>	
	Mercredi 10 novembre 2004 : <b>journée travaillée</b> <b>1 journée de classe en compensation</b>
<b>VACANCES DE NOEL</b>	
Du samedi 18 décembre 2004 après la classe Au lundi 3 janvier 2005 au matin <b>Total congés : 15 jours</b>	Du vendredi 17 décembre 2004 après la classe Au lundi 3 janvier 2005 au matin <b>Total congés : 16 jours</b>
<b>VACANCES D'HIVER</b>	
Du samedi 12 février 2005 après la classe Au lundi 28 février 2005 au matin <b>Total congés : 15 jours</b>	Du mardi 15 février 2005 au soir Au lundi 28 février 2005 au matin <b>Total congés : 12 jours</b> <b>2 journées de classe en compensation</b>
<b>VACANCES DE PRINTEMPS</b>	
Du samedi 16 avril 2005 après la classe Au lundi 2 mai 2005 au matin <b>Total congés : 15 jours</b>	Du vendredi 15 avril 2005 après la classe Au mercredi 27 avril 2005 au matin <b>Total congés : 11 jours</b> <b>3 journées de classe en compensation</b>
	Le mercredi 4 mai 2005 est travaillé en lieu et place du vendredi 6 mai 2005
<b>VACANCES D'ETE</b>	
Samedi 2 juillet 2005 après la classe	Vendredi 8 juillet 2005 après la classe <b>4 journées de classe en compensation</b>

• Références : • BO N° 32 du 4 Septembre 2003 \**Deux demi-journées (ou horaire équivalent), prises en dehors des heures de cours, seront dégagées, avant les vacances de la Toussaint, afin de permettre de prolonger la réflexion engagée lors de la journée de prérentrée\**.

# MODIFICATIF DU 3 FEVRIER 2004

## Calendrier scolaire 2004-2005

### 1-Calendrier 4 jours et demi par semaine avec samedi matin (sans changement)

Les écoles ayant opté pour un calendrier à **4 jours et demi par semaine** avec travail le **samedi matin**, devront proposer à la validation de l'Inspecteur de Circonscription **12 samedis sans présence des élèves**, correspondant à 36 heures de service consacrées à l'animation pédagogique aux conseils de cycles et au conseil d'école.

### 2-Calendrier 4 jours et demi par semaine avec mercredi matin (sans changement)

Les écoles ayant opté pour un calendrier à **4 jours et demi par semaine** avec travail le **mercredi matin**, devront proposer à la validation de l'Inspecteur de Circonscription **12 mercredis sans présence des élèves**, correspondant à 36 heures de service consacrées à l'animation pédagogique aux conseils de cycles et au conseil d'école.

### 3-Calendrier à 4 jours par semaine (sans changement)

Les écoles ayant opté pour un calendrier à **4 jours par semaine** devront, par rapport au calendrier national compenser **12 jours** de travail fixés de la manière suivante :

#### 12 jours de compensation

1	Septembre	2004	27	avril	2005
3	Novembre	2004	28	avril	2005
10	Novembre	2004	29	avril	2005
14	février	2005	4	juillet	2005
15	février	2005	5	juillet	2005
			7	juillet	2005
			8	juillet	2005

### 4- Organisation des services des décharges (modifications effectuées)

Pour l'organisation du service des décharges, pour les mercredi travaillés on retiendra les remplacements suivants :

le mercredi	1 <sup>er</sup> septembre	remplace	un mardi
le mercredi	3 novembre	remplace	un lundi
le mercredi	10 novembre	remplace	un jeudi
le mercredi	27 avril	remplace	un mardi
le mercredi	4 mai	remplace	le vendredi 6 mai